

40% de retraite en moins en échange d'un plat de lentilles et l'augmentation du temps de travail en prime

C'est en présence de la conseillère sociale de Jean-Michel Blanquer et du Directeur des Ressources Humaines que les organisations syndicales ont été réunies le 7 février. Il s'agissait de présenter les différentes « pistes » de revalorisation censées compenser la suppression du Code des pensions civiles et militaires et la fin du calcul de la pension sur les 6 derniers mois, pour les enseignants. En effet, il faut rappeler que les personnels non-enseignants sont exclus de la prétendue « revalorisation », mais ils verront, comme tous les fonctionnaires, leur pension baisser.

Que proposent le gouvernement et son ministre de l'Education nationale ?

Une première « marche » de 500 millions d'euros. Une partie de cette somme servirait à verser une indemnité dégressive sur toute la classe normale pour les débuts et milieux de carrière allant, selon les différents scénarios, de 156 € à 15 € nets par mois. La FNEC FP-FO a opposé au régime indemnitaire l'augmentation du point d'indice (18%) pour compenser la perte du pouvoir d'achat.

Le Ministère va même plus loin pour décliner son indemnité qui serait différente entre les professeurs des écoles, les certifiés et les agrégés. Il s'agirait d'opposer les personnels entre eux, les jeunes contre les moins jeunes. La FNEC FP-FO refuse de cautionner cette mise en concurrence des personnels.

- Exemple 1 : 14 % des enseignants « revalorisés » : ils toucheraient, quel que soit le corps, une prime allant de 156 euros nets mensuels (échelon 2) à 64 euros (au 5^{ème} échelon) et rien pour les autres.
- Exemple 2 : 44 % des enseignants « revalorisés ». Le PE toucherait une prime de 114 euros nets mensuels (échelon 2) à 14 euros (échelon 8). Un certifié toucherait une prime allant de 106 euros nets mensuels (échelon 2) à 7 euros (8^{ème} échelon). L'agrégé toucherait une prime allant de 99 euros nets mensuels (échelon 2) à zéro euros (échelon 8).

Il ne s'agit donc pas d'une augmentation de salaire. Et c'est loin, très loin, de limiter la baisse drastique du montant des pensions, dans le cadre de la réforme Macron.

Le marché de dupes ne s'arrête pas là...

Une autre partie des 500 millions servirait à rémunérer la formation des personnels... sur le temps de vacances, et des heures supplémentaires à effectuer pour remplacer les professeurs absents dans le 2nd degré !

Et ce n'est pas l'augmentation annoncée de 2 points (15% à 17%) du nombre de promus à la Hors-Classe pour les professeurs des écoles qui va permettre de faire passer la pilule de la réforme des retraites !

Pour Blanquer, il faudra travailler plus pour gagner un tout petit peu plus et surtout en finir avec le Code des Pensions.

Les scénarios proposés seraient valables un an, les autres « marches » seraient négociées chaque année comme dans le privé. Le ministre propose aux personnels une indemnité en contrepartie d'une baisse du montant des pensions à hauteur de plusieurs centaines d'euros par mois (jusqu'à moins 40 %) : une honte !

Le ministre est bien un menteur quand il dit que le montant des pensions ne baissera pas

La FNEC FP-FO exige toujours avec les millions de salariés le retrait de la réforme de retraite par points et s'oppose au détricotage du statut de la Fonction Publique d'Etat auquel le Ministre veut associer les organisations syndicales. Le dispositif prévu par le Ministre confirme les craintes des personnels et le rejet de la réforme Macron. C'est pourquoi, la FNEC FP-FO appelle l'ensemble des personnels à poursuivre la tenue des réunions et des Assemblées Générales et à prendre toutes les initiatives pour faire échouer la réforme Macron-Philippe.

à Montreuil, le 7 février 2020